



CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, tenue le neuf (9) mars deux mille dix-sept (2017), à 18h00, avec avis de convocation, sous la présidence de Monsieur Dominic Tremblay, maire, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 1026, chemin des Coudriers, Isle-aux-Coudres.

SONT PRÉSENTS :

- . Dominic Tremblay, maire
- . Violette Bouchard, conseillère
- . Viateur Tremblay, conseiller
- . Ginette Claude, conseillère
- . Céline Dufour, conseillère
- . Patrice Desgagnés, conseiller
- . Noëlle-Ange Harvey, conseillère

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est constaté aux fins de la présente séance que tous et chacun ont reçu leur avis de convocation de la manière et dans les délais prescrits par la loi.

Du consentement unanime de tous les membres du conseil, les résolutions portant les numéros 2017-03-73 et 2017-03-74 sont également adoptées lors de la présente séance extraordinaire, et ce, même si les sujets et les affaires qui en font l'objet n'ont pas été mentionnés à l'avis de convocation.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. POINTS DE DISCUSSION

. Mandat à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l., pour la préparation d'un appel d'offres de services professionnels et d'un règlement d'emprunt concernant les travaux de voirie du chemin des Coudriers (cinq (5) kilomètres, secteur de La Baleine);

. Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt visant les travaux de voirie du chemin des Coudriers (cinq (5) kilomètres, secteur de La Baleine);

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

#2017-03-70 - Ouverture de la séance

À 18h04, le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

#2017-03-71 - Mandat à Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l., pour la préparation d'un appel d'offres de services professionnels et d'un règlement d'emprunt concernant les travaux de voirie du chemin des Coudriers (cinq (5) kilomètres, secteur de La Baleine)

Considérant les travaux de rehaussement et de surfacage qui doivent avoir lieu dans la portion municipale du chemin des Coudriers, soit la portion de cinq (5) kilomètres située entre les deux intersections dudit chemin et du chemin de la Baleine;

Considérant qu'un appel d'offres pour services professionnels d'ingénierie doit être lancé sur SEAO;

Considérant qu'un règlement d'emprunt doit être adopté pour la réalisation des travaux;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l. afin de procéder à la préparation d'un appel d'offre de services professionnels en ingénierie et d'un règlement d'emprunt concernant les travaux de voirie du chemin des Coudriers (cinq (5) kilomètres, secteur de La Baleine). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#2017-03-72 – Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement d'emprunt visant les travaux de voirie du chemin des Coudriers (cinq (5) kilomètres, secteur de La Baleine)

Le conseiller Patrice Desgagnés donne avis, par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine assemblée, un règlement décrétant des travaux de réfection d'une portion du chemin des Coudriers, sur cinq (5) kilomètres, dans le secteur La Baleine, comprenant le rehaussement en partie de celui-ci jusqu'à la cote de récurrence 0 – 20 ans, comportant une dépense et un emprunt de 2 842 000 \$ remboursable en 20 ans et appropriant à la réduction de l'emprunt un montant de 577 604 \$ provenant du programme de la TECQ pour les années 2014 à 2018.

#2017-03-73 – Avis de motion concernant l'adoption d'un règlement adopté conformément à l'article 936.0.13 du Code municipal

La conseillère Ginette Claude donne avis qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement adopté conformément à l'article 936.0.13 du *Code municipal* déléguant à un fonctionnaire de la Municipalité le pouvoir de former un Comité de sélection.

#2017-03-74 – Contrat de services professionnels en ingénierie – Rédaction de plans et devis et surveillance des travaux (Réfection d'une portion du chemin des Coudriers – secteur La Baleine)

Considérant que la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres a sous sa responsabilité une portion du chemin des Coudriers dans le secteur La Baleine;

Considérant qu'un tronçon de cinq (5) kilomètres du chemin des Coudriers est grandement détérioré et situé actuellement, sur différents segments, en dessous de la cote de récurrence 0 – 20 ans qui expose davantage ce chemin à l'érosion hydrique;

Considérant qu'il est d'intérêt public de procéder à la réfection complète de ce tronçon de cinq (5) kilomètres du chemin des Coudriers, notamment par l'aménagement de nouveaux ponceaux pour assurer un meilleur égouttement du chemin;

Considérant qu'il y a lieu, à l'occasion de ces travaux, tout comme ceux qui ont été exécutés dans le secteur par le ministère des Transports du Québec, d'aménager une bande cyclable afin d'améliorer la sécurité routière;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs pour la réalisation des plans et devis et la surveillance de ces travaux;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :

. **LANCER** un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'une portion du chemin des Coudriers, sur cinq (5) kilomètres, dans le secteur La Baleine, comprenant notamment le rehaussement en partie de celui-ci jusqu'à la cote de récurrence 0-20 ans;

. **NOMMER** madame Pamela Harvey, directrice générale et secrétaire-trésorière, à titre de responsable de cet appel d'offres.

#2017-03-75 – Période de questions

La période de questions est ouverte à 18h24.

Aucune personne du public n'est présente dans la salle, donc aucune question n'a été posée. La période de questions est fermée à 18h24.

#2017-03-76 – Levée de la séance extraordinaire du 9 mars 2017

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance extraordinaire du 9 mars 2017, à 18h24.

Dominic Tremblay, maire

**Pamela Harvey, directrice générale et
secrétaire-trésorière**

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 13 mars 2017. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

Dominic Tremblay, maire